

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 414

20 février 2013

### SOMMAIRE

Acapulco Participations S.à r.l. ....	19830	Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l. ....	19826
ACR Services S.A. ....	19849	Larry II Berlin Marzahn S.à r.l. ....	19827
Agence Muller-Bourgmeyer S.à r.l. ....	19849	Larry II Central Germany S.à r.l. ....	19855
Airfreight Development Worldwide S.A. .....	19852	Larry II Dresden S.à r.l. ....	19857
Alfa Duty Free Holdings S.à r.l. ....	19830	Larry II Greater Berlin S.à r.l. ....	19858
Alidis Holding S.A. ....	19852	Larry II Greater Saxony S.à r.l. ....	19859
Allianz European Pension Investments ...	19840	Larry II Holdco S.à r.l. ....	19865
Allianz Global Investors Fund ....	19840	Larry II LM S.à r.l. ....	19865
Alpha Quantitative Investment Develop- ments S.A. ....	19854	Larry II Midco S.à r.l. ....	19865
Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF ....	19846	Larry II Potsdam S.à r.l. ....	19866
Apollo BidCo S.à r.l. ....	19846	New Asia S.à r.l. ....	19826
Apollo HoldCo S.à r.l. ....	19847	New Media Concepts S.A. ....	19828
Aquarius Investments Luxembourg S.A. .....	19839	NIH Kappa Management S.à r.l. & Partners S.C.A. ....	19830
A.T.T.C. Control S.A. ....	19828	Nord-Sumatra Investissements ....	19840
BMC 2012 S.à r.l. ....	19854	NS Investissements S.à r.l. ....	19847
CVG Global S.à r.l. ....	19867	Oberheim S.A. ....	19859
D.C. Immobiliare S.A. ....	19868	Odyssée Jet S.A. ....	19852
EAVF Mustang S.à r.l. ....	19870	Onda Blu S.A., SPF ....	19866
EKZ Echternach s.à r.l. ....	19872	Orangefield (Luxembourg) S.A. ....	19855
Europa Real Estate III S.à r.l. ....	19869	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	19855
HONDS-SPORT-VEREIN NEIDUERF / Le- tzeburg ....	19857	O.R.C. Lux, Sàrl ....	19849
JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l. ....	19858	Pamplona REIF GP S.à r.l. ....	19868
KMC Finance S.A. ....	19826	Parkstadt Investors ....	19870
		Portugal Management S.à r.l. ....	19830
		SHZ Holding S.A. ....	19868

**KMC Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 300.000,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 133.492.

Il résulte d'un courrier daté du 11 décembre 2012 que Madame Caroline BOHRER a démissionné des ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société du 7 janvier 2013 que la démission de Madame Caroline BOHRER en tant qu'administrateur de la société a été actée et acceptée et que Monsieur Laurent COLLIN avec domicile au 15, La Chênaie à B-1390 Grez-Doiceau, a été nommé à la fonction d'administrateur de la société avec un mandat courant au plus tard jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

KMC Finance S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013009879/17.

(130010924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Larry II Berlin Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.369.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013009880/19.

(130010626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**New Asia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, rue de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 57.834.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le dix-septième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Ru Hong LIU, cuisinier, né le 23 juillet 1953 à Shanghai, demeurant à L-5530 Moutfort, 77, rue de Remich, Laquelle partie comparante, (ci-après "l'Associé Unique"), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société à responsabilité limitée NEW ASIA S.à r.l., ayant son siège social à L-6791 Grevenmacher, 20, Route de Thionville, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, alors de résidence à Luxembourg en date du 13 janvier 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 214 du 29 avril 1997, modifié par le notaire Paul Frieders, alors de résidence à Luxembourg le 29 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 629 du 4 septembre 1998, RCS Luxembourg B numéro 57834 (la "Société").

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS ET SOIXANTE HUITÉ CENTS (EUR 12.394,68) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-TROIS EUROS ET QUANTRE-VINGT-QUINZE CENTIMES (EUR 123,95) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des parts dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre et que décharge pleine et entière est donnée au gérant en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Madame Xiaomei YING, née le 19 juin 1962 à Shanghai, demeurant à L-5530 Moutfort, 77, rue de Remich et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Madame Xiaomei YING, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à L-5530 Moutfort, 77, rue de Remich. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

#### *Pouvoirs*

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ru Hong Liu, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2012. LAC / 2012 / 60699. Reçu 75.- €.

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005535/57.

(130005425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

### **Larry II Berlin Marzahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.338.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009881/19.

(130010645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**A.T.T.C. Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 60.319.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 18 juin 2012*

Les mandats des administrateurs Luc Van Loey, Edward Patteet et Koen Van Huynegem ainsi que celui du commissaire aux comptes Jean Pierre Van Keymeulen, venus à échéance lors de la présente assemblée, sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018, à l'exception du mandat de monsieur Van Loey Luc, qui est remplacé par Mme Maher Jennifer, employée privée, résidant Avenue Pasteur 143, L-2311 Luxembourg et dont le mandat d'administrateur se terminera également lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K. Van Huynegem / Edward Patteet

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013009901/16.

(130011351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**New Media Concepts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 79.346.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mrs Flora GIBERT with professional address, 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, "the proxy",

acting as a special proxy of the company Campbell Management Inc., having its registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (BVI), "the mandator",

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "NEW MEDIA CONCEPTS S.A.", having its registered office at 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 79346, has been incorporated by deed enacted on December 13, 2000, published in the Mémorial C number 489 of June 29, 2001.

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme "NEW MEDIA CONCEPTS S.A." amounts currently to 100.000 (hundred thousand) euro, represented by 10.000 (ten thousand) shares having a par value of 10 (ten) euro each, paid up of 25% (twenty five percent).

III.- That the mandator acquired all the shares of the aforesaid company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

IV.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of "NEW MEDIA CONCEPTS S.A."

V.- That the mandator approves the statutory accounts closed at the date of dissolution of the company and approves the reports of the Board of Directors and statutory Auditor.

VI.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VII.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VIII.- That the mandator fully discharges the board of Directors, and the statutory auditor for their mandate up to that date.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the French text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte français fait foi.**

L'an deux mille douze, le onze décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Madame Flora GIBERT demeurant professionnellement 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, "le mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société Campbell Management Inc., ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (BVI), "le mandant,"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "NEW MEDIA CONCEPTS S.A.", ayant son siège social au 38 avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 79346, a été constituée suivant acte reçu le 13 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 489 du 29 juin 2001.

II.- Que le capital social de la société anonyme "NEW MEDIA CONCEPTS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à 100.000 (cent mille) euro, représenté par 10.000 (dix mille) actions de 10 (dix) euro libérées à hauteur de 25% (vingt-cinq pourcent) chacune.

III.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "NEW MEDIA CONCEPTS S.A."

V.- Que son mandant approuve les comptes sociaux présentés à la date de dissolution de la société ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.

VI.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59673. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013005536/81.

(130006030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Acapulco Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.032.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 18 janvier 2013 entre Vacon Properties S.A. et Ryanair Limited, une limited company de droit irlandais ayant son siège social au Dublin Airport, County Dublin, Irlande, enregistrée auprès du Irish Registry, Irlande, sous le numéro 104547, que Vacon Properties S.A. a cédé 12.500 parts sociales de la Société à Ryanair Limited avec effet au 18 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009904/16.

(130012007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

—  
**Alfa Duty Free Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 160.149.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009913/10.

(130011305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

—  
**Portugal Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. NIH Kappa Management S.à r.l. & Partners S.C.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.036.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the partnership limited by shares (société en commandite par actions) NIH Kappa Management S.à r.l. & Partners S.C.A., with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167036 (hereinafter, the Company), established pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 890 dated April 5, 2012.

The meeting is chaired by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Maria SANTIAGO-DE SOUSA private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders are represented by virtue of two (2) proxies given under private seal on December 28, 2012, and that the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Company, presently set at thirty-seven thousand five hundred two Euro (EUR 37.502,00) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the legal form of the Company from that of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. Change of the name of the Company to "Portugal Management S.à r.l."

3. Change of the Company's ordinary shares and the management share into private limited liability company shares;

4. Conversion of the Company's functional currency from Euro to Great Britain Pounds and conversion of all the thirty-seven thousand five hundred two (37.502) ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, into thirty thousand six hundred eighty (30.680) ordinary shares, having a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00);

5. Acceptation of the resignation of the general partner;

6. Discharge to the general partner for the execution of its mandate;

7. Appointment of the members of the board of managers;

8. Acceptation of the resignation of the supervisory board of the Company;

9. Discharge to the supervisory board members for the execution of their mandate;

10. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two Great Britain Pounds (GBP 2,00) in order to bring it from its current amount of thirty thousand six hundred eighty Great Britain Pounds (GBP 30.680,00) to thirty thousand six hundred seventy-eight Great Britain Pounds (GBP 30.678,00), by cancellation of the two (2) ordinary shares, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00) each, held by NIH Kappa Management S.à r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée), with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00 and registered under the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 166918, in the share capital of the Company (the Cancelled Shares), and reimbursement of the Cancelled Shares by payment in cash in the aggregate value of two Great Britain Pounds (GBP 2,00);

11. Subsequent restatement of the Company's bylaws.

IV. The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to change the Company's legal form from a partnership limited by shares (société en commandite par actions) into that of a private limited liability company (société a responsabilité limitée) without discontinuity of its legal personality.

*Second resolution*

The meeting resolves to change the name of the Company into "Portugal Management S.à r.l.".

*Third resolution*

Following the above resolution, the meeting resolves to change the thirty-seven thousand five hundred one (37.501) ordinary shares and the one (1) management share into thirty-seven thousand five hundred two (37.502) shares of a private limited liability company.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to convert the Company's functional currency from Euro to Great Britain Pounds and to convert all the thirty-seven thousand five hundred two (37.502) ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, of the Company into thirty thousand six hundred eighty (30.680) ordinary shares, all with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00).

*Fifth resolution*

The meeting resolves to accept the resignation of NIH Kappa Management S.à r.l., a private limited liability company (société a responsabilité limitée), with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00 and registered under the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 166918, as general partner of the Company.

*Sixth resolution*

The meeting resolves to grant discharge to the General Partner for the execution of its mandate until the date hereof.

*Seventh resolution*

The meeting resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

*Category A Managers:*

- M. Clarence Terry, company manager, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- M. Lynn Skillen, company manager, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

*Category B Managers:*

- Ms. Isabelle Arker, company manager, born on February 11, 1972 in Metz, France, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Noëlla Antoine, company manager, born on January 11, 1969 in Saint Pierre, Belgium, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ms. Anita Lyse, company manager born on October 4, 1976 in Aselund, Norway, having her professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Eighth resolution*

The meeting resolves to accept the resignation of the members of the supervisory board of the Company with immediate effect, as follows:

- Mr. Stéphane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;

- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

#### *Ninth resolution*

The meeting resolves to grant discharge to the members of the supervisory board for the exercise of their mandate until the date hereof.

#### *Tenth resolution*

Following the restructuring of the group to which belongs the Company in order to acquire a United Kingdom company, the meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of two Great Britain Pounds (GBP 2,00) in order to bring it from its current amount of thirty thousand six hundred eighty Great Britain Pound (GBP 30.680,00) to thirty thousand six hundred seventy-eight Great Britain Pounds (GBP 30.678,00), by cancellation of the Cancelled Shares and to make a reimbursement of the Cancelled Shares by payment in cash in the aggregate value of two Great Britain Pounds (GBP 2,00).

#### *Eleventh resolution*

The meeting resolved to entirely restate the Company's bylaws in order to read as follows:

**Art. 1.** "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Portugal Management S.á r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at thirty thousand six hundred seventy-eight Great Britain Pound (GBP 30.678,00), represented by thirty thousand six hundred seventy-eight (30.678) shares with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14 and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** The shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The managers need not be shareholders. The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders, shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several managers or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law, these Articles and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law and to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau and to the proxy holder of the appearing persons, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions de droit luxembourgeois «NIH Kappa Management S.à r.l & Partners S.C.A.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167036 (ci-après désignée la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire le 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 avril 2012 sous le numéro 890.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés en vertu de deux (2) procurations données sous acte sous seing privé le 28 décembre 2012, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il apparaît de cette liste de présence que toutes les actions en circulation représentant la totalité du capital social de la Société, établi à trente-sept mille cinq cent deux Euro (EUR 37.502,00), toutes entièrement libérées, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée;

2. Changement de dénomination sociale en «Portugal Management S.à r.l.».

3. Conversion des actions ordinaires et de l'action de commandité de la Société en parts sociales de société à responsabilité limitée;

4. Conversion de la monnaie fonctionnelle de la société de Euro à Livres Sterling et conversion des trente-sept mille cinq cent deux (37.502) parts sociales ordinaires, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune de la Société en trente mille six cent quatre-vingt (30.680) parts sociales ordinaires, toutes d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

5. Acceptation de la démission de l'associé commandité;

6. Décharge de l'associé commandité pour l'exécution de son mandat;

7. Nomination des membres du conseil de gérance;

8. Acceptation de la démission du conseil de surveillance de la société;

9. Décharge des membres du conseil de surveillance pour l'exécution de leur mandat;

10. Réduction du capital social de la Société à concurrence de deux Livres Sterling (GBP 2,00) pour le réduire de son montant actuel de trente mille six cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 30.680,00) à trente mille six cent soixante-dix-huit Livres Sterling (GBP 30.678,00), par l'annulation des deux (2) parts sociales ordinaires, d'une valeur d'une Livre Sterling (GBP 1,00) chacune, détenues par NIH Kappa Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 12.500,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166918, dans le capital social de la Société (les Parts Annulées), et remboursement des Parts Annulées par paiement en numéraire d'une valeur totale de deux Livres Sterling (GBP 2,00);

11. Subséquente refonte intégrale des statuts de la Société.

IV. L'assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de convertir la forme de la Société de société en commandite par actions en société à responsabilité limitée sans discontinuité de sa personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Portugal Management S.à r.l.».

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de changer les trente-sept mille cinq cent une (37.501) actions ordinaires et l'action de commandité de la Société en trente-sept mille cinq cent deux (37.502) parts sociales de société à responsabilité limitée.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la monnaie fonctionnelle de la société de Euro à Livres Sterling et de convertir les trente-sept mille cinq cent deux (37.502) parts sociales ordinaires, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune de la Société en trente mille six cent quatre-vingt (30.680) parts sociales ordinaires, toutes d'une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1,00) chacune.

#### Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de NIH Kappa management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, dont le capital social s'élève à EUR 12.500,00 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166918, de son mandat d'associé commandité de la Société.

#### Sixième résolution

L'assemblée donne décharge à l'associé commandité pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes.

#### Septième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

##### Gérants de catégorie A:

- M. Clarence Terry, administrateur de société, né le 11 Juillet 1946 en Virginie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Lynn Skillen, administrateur de société, né le 29 Décembre 1955 au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 5200 Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, Etats-Unis d'Amérique.

##### Gérants de catégorie B:

- Mme Isabelle Arker, administrateur de société, née le 11 Février 1972 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mlle Noëlla Antoine, administrateur de société, née le 11 janvier 1969 à Saint Pierre, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mlle Anita Lyse, administrateur de société, née le 4 Octobre 1976 à Aselund, Norvège, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres du conseil de surveillance de la Société, avec effet immédiat, comme suit:

- Mr. Stéphane Bourg, born on October 20, 1973 in Nantes, France, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;
- Mr. Clarence Terry, born on July 11, 1946 in Virginia, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America;
- Mr. Lynn Skillen, born on December 29, 1955 in Kansas, United States of America, having his professional address at 5200, Town Center Circle, Suite 600, Boca Raton, FL 33486, United States of America.

#### Neuvième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du conseil de surveillance pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

#### Dixième résolution

Suite à la restructuration du groupe auquel la Société appartient afin d'acquérir une société établie au Royaume Uni, l'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux Livres Sterling (GBP 2,00) pour le réduire de son montant actuel de trente mille six cent quatre-vingt Livres Sterling (GBP 30.680,00) à trente mille six cent soixante-dix-huit Livres Sterling (GBP 30.678,00), par l'annulation des Parts Annulées et d'effectuer un remboursement des Parts Annulées par paiement en numéraire d'une valeur totale de deux Livres Sterling (GBP 2,00).

#### Onzième résolution

L'assemblée décide de refondre intégralement les statuts de la Société pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Portugal Management S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances sous réserve toujours des dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires de la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à trente mille six cent soixante-dix-huit Livres Sterling (GBP 30.678,00) représenté par trente mille six cent soixante-dix-huit (30.678) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 14 des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

**Art. 8.** Les parts sociales détenues par chacun des associés ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

**Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11.** Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article et de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 12.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi, des Statuts et tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 13.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et aux dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 15.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 17.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net ne peut être distribué aux associés qu'en accord avec les dispositions de tout pacte de détenteurs de titres qui serait entré en vigueur parmi, entre autres, tous les actionnaires.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.»  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: EAC/2013/274. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013005537/490.

(130005550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

### **Aquarius Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 84.485.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 20 mai 2011 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

\* Aquarius Investments Luxembourg S.A.

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84485

\* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliaire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2013009927/22.

(130011871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Allianz European Pension Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 117.986.

*Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber der Allianz European Pension Investments*

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 18. Januar 2013 haben die Anteilhaber einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Dr. Thomas Wiesemann, Herrn Daniel Lehmann sowie Herrn Arthur Reiss als Mitglieder des Verwaltungsrats bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 17. Januar 2014.
- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg, Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 17. Januar 2014.

Senningerberg, den 18. Januar 2013.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013009914/18.

(130011844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 71.182.

*Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilhaber der Allianz Global Investors Fund*

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 18. Januar 2013 haben die Anteilhaber u.a. folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Daniel Lehmann, Herrn George McKay, Herrn Jean-Christoph Arntz sowie von Herrn Markus Nilles als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 17. Januar 2014.
- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 400, route d'Esch, 1014 Luxembourg, Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 17. Januar 2014.

Senningerberg, den 18. Januar 2013.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2013009917/18.

(130011833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Nord-Sumatra Investissements, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 174.055.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit belge NORD-SUMATRA INVESTISSEMENTS " ayant son siège social à B-1050 Bruxelles – Place du Champ de Mars, 2, ci-après dénommée "La société", constituée en date du dix-neuf juillet mil neuf cent vingt-sept, publié à l'annexe du Moniteur Belge le 5 août suivant sous le numéro 10.211. Dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois le sept mai deux mille huit suivant procès-verbal dressé par le Notaire Daisy Dekegel, à Bruxelles, publié au Moniteur Belge sous le numéro 2008-05-22 / 0075114.

L'assemblée est présidée par Patricia Prima, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-René Wengler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat daté du 3 décembre, émis par le registre de commerce de Bruxelles
- la décision des actionnaires contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 10 décembre 2012, dressée par acte de Maître Jean Didier Gyselinck, notaire à Bruxelles;
- une copie des statuts de la Société avant le transfert;
- un bilan daté du 30 novembre 2012.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Bruxelles le 10 décembre 2012, décidant de transférer le siège social de la société de B-1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars, 2 (Belgique) à L-1724 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) 43 Boulevard du Prince Henri, , avec effet à la date de ce jour, dressée par acte 10 décembre 2012, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société anonyme luxembourgeoise.

3) Approbation du rapport du réviseur d'entreprise sur l'évaluation du capital.

4) Adoption à Luxembourg de la dénomination de "NORD-SUMATRA INVESTISSEMENTS S.A." en abrégé "NSI S.A." et de l'objet social d'une soparfi (société de participation financières).

5) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

6) Nomination des administrateurs et fixation de la durée de leur mandat.

7) Nomination du réviseur et fixation de la durée de son mandat.

8) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: L-1724 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) 43, Boulevard du Prince Henri.

9) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions des actionnaires ci-dessus du 10 décembre 2012, que l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Belgique à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du réviseur.

Le Président soumet à l'assemblée générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2011, ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes datée du 30 novembre 2012.

La dite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Bruxelles le 10 décembre 2012 décidant de transférer le siège social et siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de ce jour conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce transfert de siège a fait l'objet d'une vérification par Van Cauter & Co S. à r.l., réviseurs d'entreprises à Strassen, et son rapport conclut comme suit:

*Conclusion:*

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 346.500 actions sans désignation de valeur nominale, totalisant 1.515.000 €. Les réserves, résultat reporté, et résultat de l'exercice en cours sont repris conformément à la situation du 30 Novembre 2012. “

L'assemblée décide de confirmer que le capital social est fixé EUR 1.515.000,- (un million cinq cent quinze mille Euros) représenté par 346.500 (trois cent quarante six mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg "NORD-SUMATRA INVESTISSEMENTS S.A." en abrégé "NSI S.A." et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une soparfi luxembourgeoise (société de participations financières).

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts afin de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

## **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

### **1. Forme, Dénomination.**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "NORD-SUMATRA INVESTISSEMENTS S.A." en abrégé "NSI S.A.".

### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

**3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, parts préférentielles, valeurs mobilières, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II. - Capital**

**5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 1.515.000,- (un million cinq cent quinze mille Euros) représenté par 346.500 (trois cent quarante six mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

**6. Nature des actions.** Les actions sont nominatives.

**7. Modification du capital.**

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

## **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseur d'entreprise**

**8. Conseil d'administration.**

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**9. Réunions du conseil d'administration.**

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

#### **10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **11. Délégation de pouvoirs.**

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**12. Représentation de la Société.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de l'Administrateur Délégué ou de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

#### **13. Réviseur d'entreprise.**

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

### **Titre V. - Assemblée générale des actionnaires**

#### **14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**15. Lieu et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mercredi du mois de mai, à 14 h 00 heures, et pour la première fois en 2013.

**16. Autres assemblées générales.** Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**17. Votes.** Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

## **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

### **18. Année sociale.**

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **19. Répartition des bénéfices.**

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

### **20. Dissolution, Liquidation.**

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

## **Titre VIII. - Loi applicable**

**21. Loi applicable.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à six (6).

Sont nommés comme administrateurs:

- M. Vincent Bolloré né le 1<sup>er</sup> avril 1952 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant professionnellement 31/32, Quai de Dion Bouton c/o Tour Bolloré F-92800 Puteaux

- M. Hubert Fabri, né le 28 janvier 1952 à Uccle (Belgique), demeurant à CH-1201 Genève, 31 Quai du Mont Blanc

- M. le Comte Edouard de Ribes, né le 27 janvier 1923 à Paris 8<sup>ème</sup> (France), demeurant professionnellement à 31/32, Quai de Dion Bouton c/o Tour Bolloré F-92800 Puteaux

- M. André Balot, né le 22 janvier 1932 à Petit-Enghein (Belgique), demeurant à B-7250 Petit-Enghein, 193 Rue Fontaine à Louche

- Bolloré Participations société de droit français, immatriculée au R.C.S. Quimper 352 730 394 (90 B 343), ayant son siège social à ODET F-29500 Ergue-Gaberic, représentée par M. Cédric de Bailliencourt, né le 10 juillet 1969 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant professionnellement à 31/32, Quai de Dion Bouton c/o Tour Bolloré F-92800 Puteaux

- Financière du Champ de Mars SA société de droit belge, immatriculé au R.P.M. numéro 0403.217.914 Tribunal de Bruxelles, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars, 2, représentée par M. Philippe de Traux de Wardin, né le 30 janvier 1951 à Etterbeek (Belgique) demeurant professionnellement à B-1050 Bruxelles, Place du Champ de Mars, 2

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016: Monsieur Vincent Bolloré prénommé.

### *Septième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de réviseur à un.

Est nommé comme réviseur d'entreprise pour un mandat qui se terminera lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2016:

Van Cauter-Snauwaerts & Co Sàrl, cabinet de Réviseur agréé, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 52610, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80 Rue des Romains.

*Huitième résolution*

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 43 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. PRIMA, F. GIBERT, J-R. WENGLER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61232. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013005542/307.

(130005426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Amstel Japan Fund S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.421.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des Résolutions de l'Actionnaire unique tenues le 28 Décembre 2012 à Luxembourg.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'Investissement à Capital Variable «AMSTEL JAPAN FUND S.A. SICAV-SIF», ayant son siège social à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en date du 22 mai 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1231 du 26 juin 2009.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le Notaire Henri Hellinckx, en date du 27 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 754 du 31 mars 2012.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009920/20.

(130011649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Apollo BidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.231.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.247.

*Extrait d'une résolution du gérant unique de la société en date du 11 janvier 2013*

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 29 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 11 janvier 2013.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013009922/16.

(130011977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Apollo HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 106.759.925,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.233.

—  
*Extrait d'une résolution du gérant unique de la société en date du 11 janvier 2013*

Il résulte de ladite résolution que:

Le siège social de la Société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 29 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet au 11 janvier 2013.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Alex SCHMITT

Mandataire

Référence de publication: 2013009923/16.

(130011980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**NS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg, ZI «Le 2000».

R.C.S. Luxembourg B 174.082.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze,

Le douze décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Noël SAMSON, chef d'entreprise, né le 15 décembre 1966 à Granville (France), demeurant à F-14920 Mathieu, 35, rue du Haut Jardin,

représenté par Monsieur Régis BUTRYN, expert comptable, demeurant professionnellement L-3378 Livange, route de Bettembourg, ZI «Le 2000»,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 10 décembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination sociale de "NS INVESTISSEMENTS S.à r.l." société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Livange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, à savoir Monsieur Noël SAMSON, prénommé.

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en vue de la réalisation de l'objet social.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille douze.

**Art. 14.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

#### *Décision de l'associé unique*

L'associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, représentant la totalité du capital social a, ensuite, pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre de gérant est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Noël SAMSON, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-3378 Livange, route de Bettembourg, Z.I. «Le 2000».

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2012. Relation: LAC / 2012 / 60072. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005545/97.

(130006048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**ACR Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2175 Luxembourg, 27, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 93.310.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 27 décembre 2012 que nous acceptons la démission de Madame Anne SCHMITT de sa fonction de directeur technique, déléguée à la gestion journalière.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour extrait conforme

ACR SERVICES S.A.

Référence de publication: 2013009938/14.

(130011525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Agence Muller-Bourgmeyer S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 13, rue Mathias Heinen.

R.C.S. Luxembourg B 95.373.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des associés du 15 janvier 2013*

Les associés à savoir ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions 1:*

Monsieur MULLER Raymond, avec adresse professionnelle à 13, rue Mathias Heinen, L-4888 LAMADELAINE est nommé gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement de la gérante actuelle.

*Résolution 2:*

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant, qui a pouvoir d'ouvrir et de clôturer des comptes en banque et d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration y compris ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèques, à acquérir et/ou à aliéner des biens mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels.

Lamadelaine, le 15 janvier 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013009941/20.

(130011512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**O.R.C. Lux, Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 24B.

R.C.S. Luxembourg B 174.076.

—  
STATUTS

L'an deux mil douze, le six décembre.

Par devant Maître Schwachtgen, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Olivier CLARINVAL, domicilié rue au-delà de l'eau 3, B-6852 Opont, Belgique.
2. Monsieur Régis CLARINVAL, domicilié rue Henri Dunant 1, F-08140 Bazeilles, France.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «O.R.C. LUX, SARL».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Wincrange.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, et des succursales pourront être créées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision du ou des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, le commerce, la recherche, la location, la fabrication, et le placement de:

1. Matériel de signalisation routière, outillage et véhicule, type chantier, type Ponts et Chaussées;
2. De panneaux de signalisation diverse: touristique, privée, publicitaire, industriel;
3. De plaques de rues, signalisation de sécurité intérieur et extérieur, signalisation diverse sur aluminium anodisé;
4. Recherche graphique diverse, réalisation d'autocollants et de plaques de firmes;
5. Découpes spéciales au laser ou par tout autre procédé;
6. Instrument de mesure et de topographie, matériel d'arpentage et de nivellement;
7. Matériel de sécurité et de protection du personnel et des chantiers;
8. Equipement communaux et matériels pour les collectivités;
9. Etude, réalisation et aménagement d'espaces de jeux et de plaines de jeux;
10. Glissières de sécurité, barrières et clôtures diverses;
11. Marquage routier;
12. Matériel divers à destination des chantiers et des communes;
13. Matériels divers non repris ci-dessus, qui n'est accessoire à, ou qui ne découle pas de l'activité principale.

Elle pourra également exercer des prestations administratives pour compte de tiers tels que la gestion administrative journalière, le secrétariat, l'envoi de courriers, de mailing et de publicité ainsi que les contacts téléphoniques avec les clients. Cette énumération est non limitative.

Elle pourra s'intéresser par apports, souscription ou par fusions à toutes autres entreprises ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Toutes les parts faisant l'objet d'un apport en espèces ont été libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,00 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément

Les comparants pré-qualifiés ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1. - Monsieur Olivier Clarinval, soixante parts . . . . .	60
2. - Monsieur Régis Clarinval, quarante parts . . . . .	40
TOTAL: Cent parts . . . . .	100

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que du consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans le même cas, elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs mandataires associés ou non associés, salarié ou gratuit, à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixent leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de voix proportionnellement au nombre de parts qu'il possède.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant est à libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 13.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou d'un associé n'entraîneront pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils sont propriétaires.

**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 900.- EUR.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social de la société est établi à L-9641 BRACHTENBACH, Maison 24B.
2. - Le nombre des gérants est fixé à un.
3. - L'assemblée générale désigne Monsieur Oliver CLARINVAL, pré qualifié en tant que gérant pour une durée indéterminée.

Vis-à-vis des tiers la société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, ait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Clarinval, Clarinval, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 07 décembre 2012. Relation: WIL/2012/788. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur ai (signé): Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005549/122.

(130005899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Airfreight Development Worldwide S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 92, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 100.302.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 octobre 2012 à 10.00 heures*

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. est remplacé par la société FIRELUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84589, avec siège à L – 9053 Ettelbruck, 45, Avenue J.F. Kennedy. Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2013009942/14.

(130011991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Alidis Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 81.093.

—  
Par la présente, la soussignée Fiduciaire Mevea Sàrl, ayant son siège social à L-1449 Luxembourg 4, rue de l'Eau, dénonce en date du 24 décembre 2012 le contrat de domiciliation qui la lie à la société anonyme ALIDIS HOLDING S.A inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81093 ainsi que le siège social fixé au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Fiduciaire Mevea Sàrl

Référence de publication: 2013009948/13.

(130011239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Odysée Jet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 118.740.

—  
L'an deux mille douze, le douze décembre,  
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Odysée Jet S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 40, rue Glesener, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.740, constituée suivant acte notarié en date du 11 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1873 du 5 octobre 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2213 du 27 novembre 2006 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Madame Sophie Di Lorenzo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) à six millions quatre cent mille euros (EUR 6.400.000,-) avec émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2. Souscription et libération des actions ainsi créées.

3. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à six millions quatre cent mille euros (EUR 6.400.000,-) par l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Souscription et Libération*

Les soixante mille (60.000) actions nouvelles sont toutes souscrites par la société anonyme FRUIT INVEST S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.474,

ici représentée par Madame Sophie Di Lorenzo, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 11 décembre 2012 et qui restera attachée au présent acte,

et intégralement libérées en contrepartie d'un apport en nature consistant en la conversion d'une partie de la créance que la société FRUIT INVEST S.A., prénommée, a sur la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date de ce jour par TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de ladite créance est constatée par ledit rapport dont il ressort qu'elle est certaine, liquide et exigible, et qui conclut comme suit:

*"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

*Deuxième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 3 des statuts de la Société et de supprimer les alinéas 2 à 5 dudit article relatifs au capital autorisé de la Société qui a expiré, de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à six millions quatre cent mille euros (EUR 6.400.000,-) représenté par soixante-quatre mille (64.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune."

*Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. DI LORENZO, M. ZELLINGER, M. KAISER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 décembre 2012. LAC / 2012 / 59738. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005552/86.

(130005180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Alpha Quantitative Investment Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.348.

—  
EXTRAIT

Lettre de démission comme Administrateur de la société ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS S.A.

DÉCLARE:

Moyennant la présente lettre j'annonce par devant les autres administrateurs du Conseil d'Administration de la société ALPHA QUANTITATIVE INVESTMENT DEVELOPMENTS S.A. (R.C.S. Luxembourg : B127348) ma volonté de démissionner comme administrateur de la même dès le jour d'aujourd'hui, et en conséquence

(...)

Girona, le 13/09/2012.

Pour extrait conforme

Mme Marta Salamana Daranas

Référence de publication: 2013009953/18.

(130011261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**BMC 2012 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 166.943.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 27 avril 2012 entre la société OpenGate Capital Group Europe S.à.r.l., KC Chester Holdings LLC et JOLLEP UG que:

- La société OpenGate Capital Group Europe S.à.r.l. a cédé 62 parts sociales de la Société, à KC Chester Holdings LLC, une société de droit américain, ayant son siège social au 200 North Layton Drive, Los Angeles, CA 90049, United States of America, enregistrée auprès de Company Register of the State of California sous le numéro 45-2580381, avec effet au 27 avril 2012.

- La société OpenGate Capital Group Europe S.à.r.l. a cédé 375 parts sociales de la Société, à JOLEPP UG, une société de droit allemand, ayant son siège social au Dahlenkamp 26a, 21077 Hamburg, Allemagne, enregistrée auprès du Amtsgericht Hamburg sous le numéro HRB 116772, avec effet au 27 avril 2012.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013010007/21.

(130011570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Larry II Central Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.342.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Holdco S.à r.l. a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009882/19.

(130010641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**Orangefield (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,  
(anc. Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

In the year two thousand and twelve,  
on the fifth day of the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", a société anonyme established and with its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 28.967, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 30 September 1988, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 22 December 1988 under number 336. The articles of incorporation have been amended pursuant to several notarial deeds and for the last time by a notarial deed enacted on 08 May 2012, published in the Mémorial on 03 July 2012, number 1673 (hereafter the "Company").

The Meeting was opened and was presided over by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Ms Kit Sum WONG, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1) To amend the Company's corporate name, in order to change it from "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A." to "Orangefield (Luxembourg) S.A."

2) To amend Article one (1) of the Company's Articles of Associations, in order to reflect such change of name.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That it appears from said attendance list that all twenty-five thousand (25'000) shares of the total subscribed capital of TWO MILLION FIVE HUNDRED AND FIFTY-SIX THOUSAND EUROS (2'556'000.- EUR) are represented at the

Meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- That the present Meeting, representing the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting RESOLVED to change the Company's current name from "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. to "Orangefield (Luxembourg) S.A."

*Second resolution*

In order to reflect such change of the Company's name, the Meeting RESOLVED to amend Article one (1) of the Company's Articles of Associations, to give such Article one (1), the following new wording:

**Art. 1. Form.** There exists a company in the form of a "société anonyme" under the name of "Orangefield (Luxembourg) S.A."

Nothing else being on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze,

le cinquième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.", une société anonyme avec siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg constituée suivant acte notarié reçu en date du 30 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") du 22 décembre 1988, sous le numéro 336. Les statuts ont été modifiés par plusieurs actes notariés et pour la dernière fois par acte notarié reçu en date du 08 mai 2012, publié au Mémorial du 03 juillet 2012, sous le numéro 1673 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kit Sum WONG, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) De modifier la dénomination sociale de la Société en vue de la changer de "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A." en celle de "Orangefield (Luxembourg) S.A."

2) De modifier l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts de la Société, afin de refléter ledit changement de nom.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les vingt-cinq mille (25'000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-SIX MILLE EUROS (2'556'000.- EUR) étant représentées à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, prend chaque fois à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a DÉCIDÉ de modifier la dénomination actuelle de la Société en vue de la changer de "Orangefield Trust (Luxembourg) S.A." en celle de "Orangefield (Luxembourg) S.A.".

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit changement de la dénomination sociale, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article premier (1) des statuts de la Société. L'article premier des statuts de la Société aura donc désormais la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il existe une société sous forme d'une société anonyme sous la dénomination de "Orangefield (Luxembourg) S.A."."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est close.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, K.S. WONG, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16408. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013005557/114.

(130005272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Larry II Dresden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.347.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009883/19.

(130010636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

**HONDS-SPORT-VEREIN NEIDUERF / Letzeburg, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg, Stade Henri Funck.

R.C.S. Luxembourg F 852.

—  
**Kapitel I. Secrétaire:**

**Art. 1.** Im Jahr 1938 wurde der Verein „HONDSSPORT-VEREIN-NEIDUERF/Letzeburg,,kurz benannt „H.S.V.-Neiduerf gegründet,

## Kapitel II

### Art. 4.

- Die Mitgliedskarte erhält den Aufdruck "Aktif"
- Die Mitgliedskarte erhält den Aufdruck "Inaktiv"
- Die Mitgliedskarte erhält den Aufdruck "Ehrenmitglied"

## Kapitel IV

**Art. 8.** wenigstens 18Jahre alt sein.

## Kapitel VI

**Art. 13.** Sollte die Ordnung in der Generalversammlung durch ein anwesendes Mitglied verbal und tätig gestört werden, so hat der Vorstand das Recht das betreffende Mitglied nach einmaliger Verwarnung aus der Versammlung zu verweisen.

## Kapitel VII

### Art. 15.

- Der Verein kann nicht aufgelöst werden, solange wenigstens drei(3) Mitglieder demselben angehören, (laut Art.2-ASBL)
- Bei der Auflösung des Vereines wird das anfallende Geldvermögen nach Bezahlung des Passivums, einem Tiersyl zur Verfügung gestellt. Material und Installation werden für einen guten Zweck verkauft.

Référence de publication: 2013009874/27.

(130010926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

### **JW Aurum Series M (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.317.

#### EXTRAIT

L'associé unique de la Société a approuvé, en date du 20 décembre 2012, la nomination de M. Taek Szen Low, né le 12 avril 1978, à Pulau Pinang, Malaisie, avec adresse professionnelle au 35B, Block 1, Scenic Garden, 9 Kotewall Road, Mid-Levels, Hong Kong, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 20 décembre 2012 à 14 heures.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- M. Alan Botfield, gérant;
- M. Freddy de Petter, gérant; et
- M. Taek Szen Low, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009877/20.

(130010919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

### **Larry II Greater Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.345.

#### EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Holdco S.à r.l. a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009884/19.

(130010633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Larry II Greater Saxony S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.349.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009885/19.

(130010637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Oberheim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

—  
L'an deux mille douze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de OBERHEIM S.A, une société anonyme constituée et régie selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47928, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 402 du 18 octobre 1994 et modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2048 du 19 octobre 2009 (la Société).

L'Assemblée est présidée par Yann Marteil, représentant légal, dont l'adresse professionnelle se situe à Paris.

Le Président nomme Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg comme secrétaire.

L'Assemblée élit Nicolas Marchand, avocat, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le Bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare que:

I. l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire) présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points de l'ordre du jour dont l'Actionnaire a été préalablement informé.

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Proposition de conversion des actions au porteur en actions nominatives;
3. Proposition de refonte complète, à l'exception de son objet social, des statuts de la Société; et
4. Divers.

IV. après que l'ordre du jour susmentionné ait été dûment examiné et après délibération, le Bureau de l'Assemblée décide de soumettre à l'Assemblée les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'entièreté du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide, conformément à l'article 5 des statuts de la Société, de convertir les actions au porteur en actions nominatives.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de refondre complètement, à l'exception de son objet social, les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

## **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Oberheim S.A. (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La société a pour objet, pour son propre compte ou pour le compte d'autrui, d'une part toutes activités liées à la fabrication, la commercialisation, la représentation ou la promotion de tous produits paramédicaux, cosmétiques, d'hygiène et de santé, et d'autre part, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la fourniture de services dans le domaine du marketing en général et du marketing direct en particulier.

3.2. Elle pourra s'intéresser, par voie d'apport, de cession, de fusion, de souscription, d'échange, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toute société, entreprise ou opérations luxembourgeoise ou étrangère ayant un objet similaire, connexe, synergique ou complémentaire de nature à favoriser la réalisation de son objet. Elle s'occupera aussi de la gestion, du contrôle et la mise en valeur de toutes ses participations.

3.3. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques et droits de propriétés intellectuelles et autres droits se rattachant à ces brevets, marques et droits de propriétés intellectuelles ou pouvant les compléter.

3.4. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5. La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux cent quarante euros (EUR 240,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valable-ment datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou (ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions qui procédera dès lors à l'inscription dans le registre des actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par le conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) et sans indemnité par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion.

Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que si les actionnaires ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou, si les actionnaires ont nommé différentes catégories d'administrateurs, soit les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle des personnes suivantes:

(a) l'administrateur délégué désigné par le Conseil, le cas échéant; et/ou

(b) toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Actionnaire(s)**

#### **Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.**

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

##### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui peut ne pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié (1/2) au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le journal officiel de Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers (2/3) des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) avril et se termine le trente et un (31) mars de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaires envers la Société.

12.3. Un (1) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 13. Contrôle.**

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

### *Disposition transitoire*

L'exercice social 2012 de la Société commencé à la date du premier (1<sup>er</sup>) janvier 2012 s'achèvera le trente et un (31) mars 2013.

### *Quatrième résolution*

Sur la base des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide d'annuler les actions au porteur de la Société et de créer un registre d'actionnaires de la Société et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et tout employé du cabinet Loyens & Loeff Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des actions nominatives nouvellement émises dans le registre d'actionnaires de la Société.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait du présent acte s'élèvent approximativement à deux mille Euros (2.000.- EUR).

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue française uniquement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au Bureau de l'Assemblée, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Y. MARTEIL, R. GALIOTTO, N. MARCHAND et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2012. Relation: LAC/2012/63028. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005566/306.

(130005126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**Larry II Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.737.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Midco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009886/19.

(130010607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Larry II LM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.776.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II LM Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009887/19.

(130010642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Larry II Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.682.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009888/19.

(130010613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Larry II Potsdam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.348.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Larry II Holdco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 5 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2013009889/19.

(130010634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

---

**Onda Blu S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 160.890.

—  
L'an deux mille douze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ONDA BLU S.A., SPF", R.C.S Luxembourg N° B 160.890, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1663 du 23 juillet 2011.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte du même notaire, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440 du 18 février 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les un million six cent mille (1.600.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) représenté par un million six cent mille (1.600.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) avec

émission de cinq millions quatre cent mille (5.400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription et libération par un apport en nature.
3. Modification afférente de l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million six cent mille euros (EUR 1.600.000,-) représenté par un million six cent mille (1.600.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) avec émission de cinq millions quatre cent mille (5.400.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

La prédite augmentation de capital a été intégralement souscrite par l'actionnaire unique et libérée par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société d'un montant total de cinq millions quatre cent mille euros (EUR 5.400.000,-).

L'actionnaire est ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Lugano, le 14 décembre 2012,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné est annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 21 décembre 2012 par Artemis Audit & Advisory S.à r.l., réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

*Conclusion:*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie".

*Deuxième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à sept millions d'euros (EUR 7.000.000,-) divisé en sept millions (7.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. LAC/2012/62413. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005569/75.

(130005294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

---

**CVG Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013010068/13.

(130011910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**D.C. Immobiliare S.A., Société Anonyme,  
(anc. SHZ Holding S.A.).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 156.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2013010069/13.

(130011728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

**Pamplona REIF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.682.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appears:

"Pamplona FOF Investments", a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 141831,

here represented by Mr Raphael PONCELET, private employee, residing professionally at 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to enact that:

- the company "Pamplona REIF GP S.à r.l.", having its registered office at L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132682 (hereinafter "the Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on 10 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2576 of 13 November 2007.

- the corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500.-), represented by one hundred (100) shares having a nominal value of one hundred and twenty five euro (EUR 125.-) and is fully paid up;

- it is the sole partner of the Company;

- in its capacity as sole partner of the Company, it has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- the Company's activities have ceased;

- the sole partner is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- following the above-resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to their duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the latter signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Pamplona FOF Investments», une société de droit des Îles Caïman, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, enregistrée sous le «Cayman Islands Registrar of Companies» sous le matricule 141831,

ici représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, employé privé, résidant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a demandé au notaire d'acter que:

- la société à responsabilité limitée «Pamplona REIF GP S.à r.l.», ayant son siège social au L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132682 (ci-après, la Société), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2576 du 13 novembre 2007;

- le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représentés par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125.-) chacune et est entièrement libérée;

- elle est l'associée unique de la Société;

- en sa qualité d'associée unique de la Société, elle a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est donc investie de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et, à la requête de la même personne, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la personne comparante, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. PONCELET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17855. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013005579/80.

(130005383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**Europa Real Estate III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.325.

En date du 18 décembre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Peter Cluff, gérant de de la Société, qui était au 132, Sloane Street - GB-SW1X 9AX Londres, a changé et est désormais la suivante:

15, Sloane Square

GB - SW1W 8ER Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013010100/16.

(130011382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**EAVF Mustang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.614.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Mandataire

Référence de publication: 2013010105/11.

(130011560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

---

**Parkstadt Investors, Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 135.991.

---

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg);

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited liability company ("société anonyme") "PARKSTADT INVESTORS", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg", section B, number 135.414, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, on the 15<sup>th</sup> of January 2008, published in the Mémorial C number 543 of the 4<sup>th</sup> of March 2008. The articles of incorporation been amended by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, on the 17<sup>th</sup> of March 2008, published in the Mémorial C number 1082 of the 2<sup>nd</sup> of May 2008.

The meeting is presided by Mr Bob PLEIN, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Transfer the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Amend subsequently article 5 of the articles of incorporation.
- 3.- Postpose the end of the financial year from the 30<sup>th</sup> of November to 31<sup>st</sup> of December.
- 4.- Amend subsequently article 16 of the articles of incorporation.
- 5.- Miscellaneous.

B) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

C) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

D) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the address of the registered office to L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, and subsequently resolves to amend article 5 of the articles of incorporation to give it the following wording:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by means of a resolution of the board of directors in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders taken in the manner provided for amendments of the Articles.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad."

*Second resolution*

The meeting resolves to postpone the closing date of the financial year from the 30<sup>th</sup> of November to the 31<sup>st</sup> of December and subsequently decides to amend article 16 of the articles of incorporation in order to give it the following wording:

" **Art. 16. Financial year.** The financial year of the Company starts on the 1<sup>st</sup> day of January of each year and ends on the 31<sup>st</sup> day of December of the same year."

*Transitory provision*

The financial year which started on 1<sup>st</sup> of December 2011 shall end on the 31<sup>st</sup> day of December 2012.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 800.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARKSTADT INVESTORS", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 135.991, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 543 du 4 mars 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 1082 du 2 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert de l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
- 2.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
- 3.- Postposément de la date de la clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre.
- 4.- Modification subséquente de l'article 16 des statuts.
- 5.- Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires

présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer et de modifier en conséquence de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège.** Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune par décision du conseil d'administration conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de postposer la date de clôture de l'exercice social du 30 novembre au 31 décembre et modifier en conséquence l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

*Disposition transitoire*

L'exercice social qui a commencé le 1<sup>er</sup> décembre 2011 se terminera le 31 décembre 2012.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2012. Relation GRE/2012/3999. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013005580/126.

(130006051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

**EKZ Echternach s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.939.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013010111/10.

(130011792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.